Échec de recasement et repli des sinistrés sur les sites à risques autour du barrage de la Mapé au Cameroun

MBANMEYH Marie Madeleine, ENS, Université de Maroua, Cameroun
E-mail : mbanmeyh@gmail.com

Résumé

La mise en eau du barrage hydroélectrique de la Mapé entre 1987 et 1988, avait ennoyé d'importantes terres agricoles, des villages et des infrastructures socioéconomiques situés tous en amont de l'édifice. Sous la pulsion de l'État et la SONEL[1], les populations sinistrées et déguerpies, avaient été relogées dans les nouveaux villages créés à cet effet. La présente étude traite de l'inadaptation des populations sinistrées, dans ces sites de recasement, plus de vingt ans après leur installation. L'exploitation des données empiriques issues des travaux antérieurs et celles issues des observations directes et enquêtes de terrain menées entre 2005 et 2011, aussi bien dans les sites de recasement des sinistrés, des îlots en repeuplement, qu'auprès des autorités locales et administratives, révèle que l'inadaptation des sinistrés dans leurs sites de recasement et leur départ relèvent de deux principaux facteurs : la précarité des opérations relatives à leur relogement, d'une part, et une gestion irresponsable d'argent, issu de l'indemnisation des biens par les déguerpis eux-mêmes, d'autre part.

Mots clés : Barrage, Déguerpir, Recasement, Précarité

Abstract

The Mapé electricity dam constructed between 1987 and 1988 had flooded important farm lands, villages, and socioeconomic infrastructures, situated all upstream from the edifice. Under the impulse of the government and the SONEL, the displaced population was resettled in new areas. This paper seeks to examine the inadaptation of the victims in their new sites, more than twenty years after their resettlement. Empirical data exploitation from former works and from field survey carried out between 2005 and 2011 in the new areas, in the abandoned sites surrounded by water and with local and administrative authorities reveal that the inadaptation of the disaster victims in the resettlement areas and their departure are explained not only by the poor state of their resettlement operations, but also by the irresponsible use of money coming from the compensation of the goods by the disaster victims theirself.

Key words: dam, displaced, resettlement, poor

1. Introduction

La construction du barrage de la Mapé en 1988, était en conformité avec les objectifs du VIème plan quinquennal de développement économique et social du Cameroun, basés sur la réalisation des grands équipements d'intérêt national. Ce barrage était destiné à améliorer le débit de saison sèche de la Sanaga à Edéa qui passerait ainsi de 520 m^3/s à 850 m^3/s, afin de soutenir la production de l'énergie électrique des centrales hydroélectriques de Songloulou et

[1] Société Nationale de l'électricité

d'Edéa construites sur son cours. Le barrage de la Mapé est logé dans la plaine Tikar que partagent trois régions administratives du Cameroun (figure 1).

Figure1. Localisation de la zone d'étude

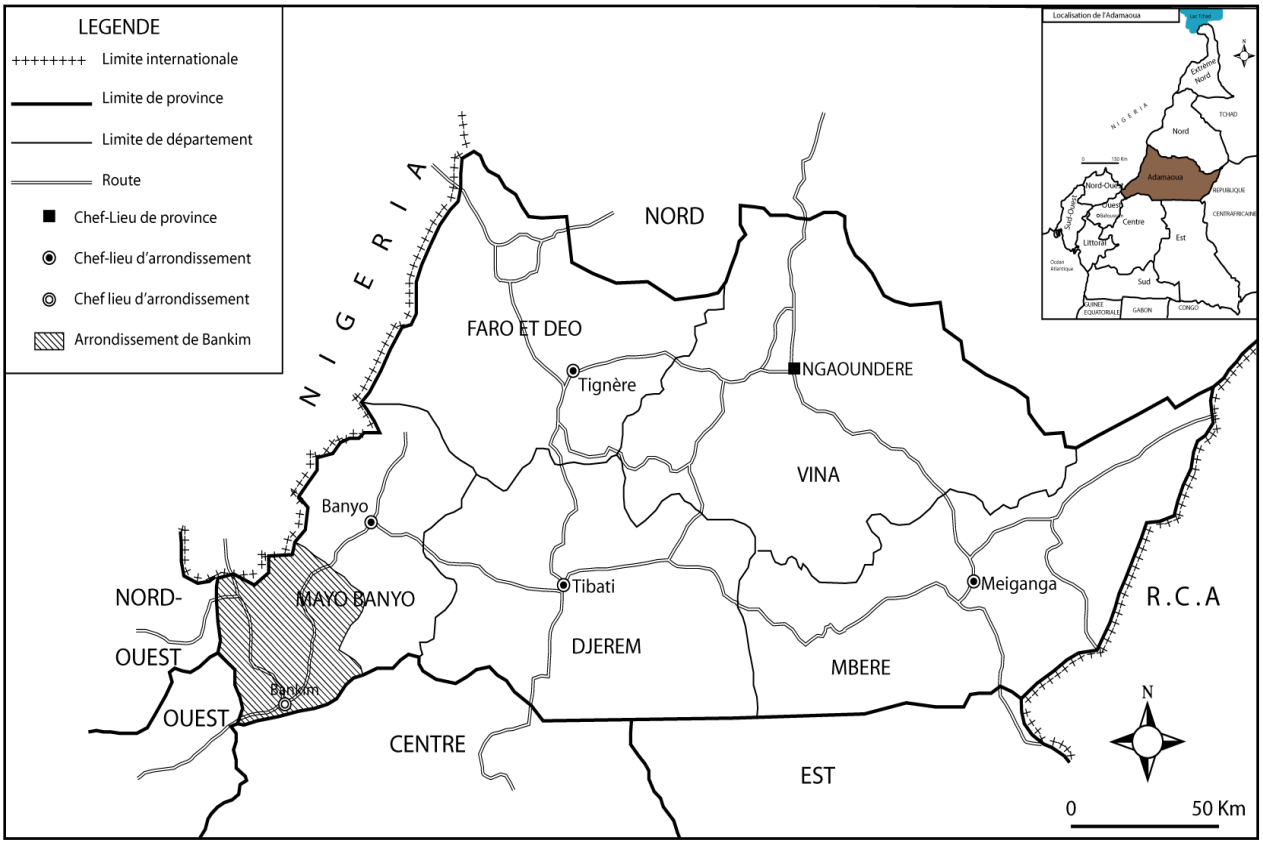

Source : Extrait de fond de carte topographique, Banyo 1/200000ème

L'implantation de l'ouvrage d'une telle envergure dans un espace jadis occupé et exploité, nécessitait impérativement au préalable qu'une Étude d'Impact Environnemental (EIE) en bonne et due forme soit menée, afin de minimiser les dégâts qui seraient par la suite irréversibles au niveau de l'environnement. Or, dans la décennie 1980, la protection de l'environnement ne constituait aucunement une préoccupation majeure pour le pouvoir public Camerounais. Cela deviendra une exigence auprès des promoteurs des projets, seulement à partir de 1996 avec la mise en place de la Loi-cadre environnementale, adoptée par l'assemblée nationale le 05 août 1996.

Ainsi, en lieu et place d'une EIE, la SEDA réalisa une étude de faisabilité de l'ouvrage dans son milieu d'implantation. Il s'agit en effet d'une évaluation sommaire des conséquences directes et immédiates de l'ouvrage sur son milieu restreint sans se préoccuper des effets résiduels sur le long terme dans ce milieu. Plus de vingt ans après, le déguerpissement et le recasement des sinistrés sur les sites choisis par les promoteurs, un malaise entraine la désertion de ces sites par les victimes. Cette étude explique l'inadaptation des sinistrés dans les sites de recasement et leur retour vers les anciens villages déguerpis et transformés en îlots.

Parmi les études qui ont porté sur l'arrondissement de Bankim en général et sur le barrage de la Mapé en particulier, on peut relever la série des études de faisabilité du barrage menées par

la SEDA en 1986 et dont l'objectif était de diagnostiquer les conditions générales de l'implantation de l'ouvrage dans ce milieu et la réorganisation de l'espace de vie des populations victimes des eaux. HURAULT J. (1989, 1996) quant à lui, s'est intéressé à la portée du barrage sur l'espace agro pastorale et sur les liaisons routières de la localité.

2. Outils et Méthodes

Pour mener cette étude, nous avons exploité des données empiriques issues des travaux antérieurs tels que les rapports de la SEDA sur les études de faisabilité du projet, les rapports de la SONEL et de la Sous préfecture de Bankim au sujet de l'indemnisation des sinistrés et de leur recasement. La collecte des données de première main s'est appuyée sur les observations directes, les entretiens et les enquêtes de terrain menées entre 2005 et 2011, tant dans les sites de recasement des sinistrés, que dans les îlots en repeuplement, et auprès des autorités locales et administratives. Nous avons à cet effet mené les enquêtes dans trois villages témoins des 6 villages effectivement recasés et dont une partie des populations y résident de façon permanente. Il s'agit de Bandam, le plus gros village, marqué par l'effectif de sa population (1284) et le mieux doté en infrastructures. Ensuite, Ndoum-Djandi et Bwatikong-Ngolori. Ne pouvant enquêter la totalité des populations concernées, nous avons opté pour un échantillon représentatif dont la taille a été définie sur la base de la méthode par quota du total parfois estimable de la population générale. En tout, nous avons administré une centaine de questionnaire aux sinistrés des trois villages représentatifs et de préférence aux chefs de famille. Les enquêtes dans les sites en repeuplement ont porté sur l'Ancien Bandan, Ndoum-Djandi et Ali-Mali, transformés en campements de pêche. Les informations recueillies ont été traitées à l'aide de divers logiciels : Spss a permis de ressortir les fréquences des réponses par question posée, Excel les tableaux statistiques et enfin MapInfo l'élaboration de la carte. Cette perspective a permis de produire des résultats.

3. Résultats

Il sera question de revenir dans un premier temps sur le contexte général de déguerpissement et de recasement des populations sinistrées, afin de comprendre ensuite les facteurs d'échec de ces opérations, et le mouvement retour de certains déguerpis dans les anciens villages réduits en îlots où ils vivent en affrontant d'autres types d'obstacles.

Contexte général de déguerpissement et de recasement des populations sinistrées

Les eaux du barrage ont absorbé environ 380 km², soit le 1/4 de la superficie totale de l'Arrondissement de Bankim, correspondant à 2390 km². Ces eaux occupent presque exclusivement les galeries forestières de la localité qui étaient jadis destinées à la culture du café et des vivres. Ainsi, un nombre important de biens et des sites habités ont été soit avalés par les eaux, soit rendus inaccessibles par l'isolement. Cette situation avait engagé les opérateurs du projet (État et SONEL) à prendre des mesures consistant à dédommager les biens détruits et de recaser des populations sinistrées sur les nouveaux sites d'habitation.

3.1.1. Inventaire des biens perdus et dédommagés

Les biens dévastés et absorbés par les eaux du barrage sont de plusieurs ordres : exploitations agricoles, infrastructures à usage collectif et sites d'habitation. À ce volet socio-économique

dont les détails sont donnés ci-dessous, s'ajoute une importante superficie de la flore naturelle constituée de 34 000 ha de forêt galerie, 17 000 ha de savane péri forestière (SEDA, 1986) et d'une importante variété de la faune dont la nature et la qualité n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière lors des études de faisabilité réalisées sur le site avant l'insertion du barrage.

3.1.1.1. Évaluation des exploitations agricoles sous l'emprise des eaux du barrage et leur indemnisation.

Les eaux du barrage ont avalé presque exclusivement les galeries forestière qui abritaient les champs de café, mais aussi la savane péri forestière, jadis destinées à la culture des vivres et servant de pâturage saisonnier. Cependant, seules les cultures de rente ont bénéficié d'un inventaire assez exhaustif en vue du dédommagement (tableau 1).

Tableau 1 : Exploitations caféières touchées par village lors de la première mise en eau du barrage en 1987

Villages	Nombre de planteurs	Superficies caféières (m²)	Nombre de caféières touchées
MBAKANG	2	21 573	3
NKOPOH	3	173 300	7
MBAA	2	21 706	4
GUIDANG	7	85 060	9
MGBENG	13	61 212	13
Total	27	362 851	36

Source : SEDA, 1986 et enquête de terrain 2006

Les plantations de café mentionnées dans le tableau 1 ont été complètement dévastées par la première mise en eau du barrage en juillet 1987. En tout, 36 exploitations caféières, soit 362 851m², appartenant à 27 planteurs de 6 villages. Mais c'est la deuxième mise en eau du barrage (1988), un an après la première, qui sera la plus destructrice en termes de pertes en plantations (tableau2).

Tableau 2: Exploitations caféières touchées par la mise en eau du barrage en 1988

Villages	Nombre de planteurs	Superficies caféières (m²)	Nombre de caféières touchées
BWATIKONG	22	163735	24
NKOPOH	3	173 300	7
BOUGAM	3	349 956	3
GUIDANG	7	85 060	9
BAKONG	9	128 403	21
NDOUM DJANDI	82	974 446	131
QUARTIER YAMBA	28	104 272	34
MBAKANG	2	21 573	3
KONGUI TAPONG	15	151 278	16

MGBONG	24	177 349	26
NDOUM-KASSALA	2	15 625	2
MBA'A	2	21 706	4
GOLORI	24	206 843	6
BANDAM	219	1 981 635	164
MWDENKWANG	6	13 944	6
MWVANM	3	29 572	3
MGBENG	13	61 212	13
NGATI	1	7 000	1
CHI	9	56 800	13
TOTAL	474	4 723 709	486

Source : SEDA, 1986 et enquêtes de terrain

La seconde phase de mise en eau du barrage est bien celle qui a décimé d'importants champs de café (486) touchant ainsi quelques 474 planteurs. Par ailleurs, il est très difficile, voire impossible d'estimer avec exactitude les surfaces réelles des exploitations détruites, à cause de la culture en association, faite de fruits (avocatier, manguiers, palmier, kolatier, bananier, papayer, oranger, etc.) et du cacao. La culture de banane par exemple, occupe une place assez importante dans les champs de café, suivie du palmier à huile et du cacao. En vue de compenser les pertes subies par les paysans suite à l'indisponibilité de leurs exploitations agricoles et des maisons d'habitation, les mesures correctionnelles prises par l'État et la SONEL ont consisté à leur verser des équivalences en espèces. Pour cela, les modalités de paiement appliquées en fonction des biens perdus sont données dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3. Critères de paiement des cultures de café et de cacao dévastées

Age	-de 8 ans	8-15ans	+de 15 ans
Prix unitaire (Cfa)	600	1 500	2 500

Source : SEDA, 1986 et les archives de la Sous Préfecture de Bankim, 2003

L'âge de la plantation a prévalu dans l'évaluation des cultures de rente à dédommager. Pour les arbres fruitiers, la nature et la qualité de l'espèce ont été pris en compte. Conformément au décret n°58 du 13 août 1981 du Ministère de l'Agriculture fixant les prix du dédommagement des cultures en cas de leur destruction pour cause d'intérêt national.

3.1.1.2. L'inventaire des maisons d'habitation et des infrastructures à caractère social touchées par les eaux du barrage et leur dédommagement.

L'habitat considéré dans l'inventaire des biens a été celui des villages délogés et recasés sur d'autres sites. C'est alors que les populations ont été dédommagées pour leurs maisons d'habitation personnelle ou familiale, pour ce qui est des édifices publics détruits ou abandonnés, il était prévu de les reconstruire sur les sites de recasement. Le dénombrement de ces lieux d'habitation s'est effectué tant dans les villages principaux, c'est-à-dire les chefferies qui fonctionnent de façon autonome, que dans les villages secondaires structurellement dépend des premiers (tableau 4).

Tableau 4. Dénombrement des maisons d'habitation par village concernées

villages principaux	villages satellites	nombre de constructions touchées
BANDAM		430
	MENE	16
	MGBENG	19
	BAKONG	20
	GUIDANG	19
	NKOPOH	29
Total BANDAM	**5**	**533**
KONGUI	+TAPONG	36
	MBA'A	8
Total KONGUI	**2**	**44**
BWATIKONG		43
NDOUM DJANDI		94
NDOUM KASSALA		8
NGOLORI		47
CHI		25
MGBONG		5
Total général	**7**	**799**

Source : SEDA et Commune Rurale de Bankim (1987) et enquête de terrain (2009)

Au total, 799 constructions appartenant à 9 principaux villages ont été recensées et dédommagées et seules les maisons d'habitation principale et/ou secondaire ont été considérées. Les accessoires tels que les hangars, les greniers et des espaces réservés à l'élevage domestique et des cultures de case n'ont pas bénéficié d'une attention de la part des promoteurs. L'indemnisation des constructions, a été faite sur la base des accords amiables obtenus entre la commission d'expropriation et les expropriés. Quant au processus de recasement, certaines mesures définies devraient conduire à la réussite des opérations.

3.1.2. Les recommandations ou les critères guides relatifs au recasement des déguerpis

D'après la SEDA qui a réalisé les études de faisabilité du barrage, le choix des sites d'accueil des populations déguerpies à cause des eaux du barrage, devait se faire en tenant compte de trois aspects fondamentaux et étroitement liés au vécu des dites populations : les aspects physico-économiques du milieu, l'environnement socioculturel et les infrastructures à caractère social.

3.1.2.1. Les paramètres physico-économiques des sites de recasement

Ils ont été les plus importants car, il fallait tenir compte de la distance habitat-champs, le type de végétation, la topographie, la nature des sols et l'hydrographie. Il s'agit là des aspects liés

à l'agriculture, principale activité de la plupart des sinistrés. Par rapport à la distance habitat-champs il fallait trouver un site où cette distance serait désormais inférieure à 8 km pour les champs de cultures vivrières et moins de 2 km pour le caféier. Aussi, rechercher les galeries forestières pour la création des nouvelles plantations de café, car les caféières sont toujours plantées dans les galeries forestières couvertes par les grands arbres. Par rapport à la topographie, les cultures se faisant en général sur des formes de paysage pratiquement plates et ondulées, les piedmonts de montagnes riches en colluvions issues des sommets étaient des endroits indiqués pour la culture des vivres.

Par ailleurs, le choix du sol étant indispensable pour ces cultures, une reconnaissance pédologique sommaire a été menée dans les plantations existantes afin d'évaluer le potentiel des sols des cultures, de manière à retrouver les mêmes types de sols à côté ou dans les zones de recasement. Il fallait donc prendre en considération : la profondeur du sol ou plus exactement du volume du sol capable d'être explorée par les racines, la texture de la zone racinaire à ses différents niveaux de profondeur et la présence des graviers ou autres obstacles pouvant limiter la profondeur utile à la pénétration de l'eau et des racines. À côté des préoccupations liées aux activités économiques, d'autres et pas les moindres se sont focalisées sur l'environnement humain et les infrastructures.

3.1.2.2. Les paramètres liés à l'environnement humain et infrastructurel des choix des sites de recasement

Le processus de recasement des déguerpis reposait sur l'esprit d'indépendance des chefferies grandes ou petites et à l'attachement des Tikar au terroir, symbole de l'unité du clan et de sa force. Pour les infrastructures, l'insistance portait sur : le rétablissement des grands axes routiers interrompus par la retenue en utilisant d'autres espaces, la création des pistes de desserte entre les villages noyés et les sites de recasement, la création des pistes de collectes et de colonisation, permettant notamment lorsque les disponibilités en terre à café s'avéraient limitées, de conquérir des terres vierges mais encore inaccessibles et, enfin, le raccord des réseaux de pistes créées à la route nationale n°6. S'agissant des infrastructures scolaires et sanitaires, leur reconstruction devrait se passer entre les mois de juillet et Août, période de vacances scolaires. Malheureusement, la réalité a été tout autre dans la conduite effective des différentes opérations ; le refus d'intégrer les sites de recasement par certains déguerpis, au cours même des opérations de relogement, traduit en quelque sorte, la défaillance même de cette politique dont les causes sont prioritairement attribuées aux promoteurs.

3.2. Les facteurs d'échec des opérations de recasement des sinistrés

Ils sont liées tant à un recensement imprécis des biens indemnisables, qu'au non respect des recommandations des experts par les promoteurs du barrage.

3.2.1. Un recensement partiel, incomplet ou peu sérieux des biens dédommageables

D'après les études réalisées par la SEDA, les limites géographiques de la retenue en période de crue étaient estimées à 715,50m, alors que la côte de sauvegarde retenue pour les opérations d'indemnisation était de 717m (carte topographique, Banyo 1/50 000ème). Cependant, le recensement des biens s'est effectué en dessous de 716 m (PLU, 2000), en

effet, les champs de café et de vivres immergés et situés au-delà de 716m n'ont pu être indemnisés, et même les différentes requêtes sont restées sans réponses pour la plupart. Il a été ainsi difficile pour « ces oubliés » de la SONEL de pouvoir se doter d'un logement après avoir perdu tous leurs biens (maisons et champs) engloutis dans les eaux du barrage, à cause d'un travail fait avec beaucoup de légèreté et peu de sérieux.

3.2.2. Le non respect des recommandations relatives au choix des sites de recasement des sinistrés par les promoteurs.

Les critères physico-économiques du milieu étaient les plus importants sinon prioritaires, dans la perspective d'une politique de recasement réussie. Car ceux-ci concernaient directement l'agriculture, principale activité économique (100 %) des populations à déguerpir. Les milieux d'accueil des sinistrés devaient à priori disposer donc de certains éléments sur le plan physique tels que des galeries forestières afin de permettre à ces derniers de recréer facilement les plantations de café. Or, en dehors de Ndoum-Djandi qui a bénéficié d'un site de recasement à peu près similaire à l'ancien, le reste des villages déguerpis ont été reconstruits en milieu de savane aux caractéristiques physiques et pédologiques opposées à celles du milieu forestier dans lequel étaient issus les sinistrés (tableau 5).

Tableau 5 : Caractéristiques physiques et pédologiques des milieux de forêt et de savane

Milieu de forêt	Milieu de savane
Sols alluviaux, épais et d'une profondeur plus ou moins égale à 100m	Sols ferralitiques, lessivés et légers
Volume d'éléments grossiers ne dépassant pas 15 % dans les 90 premiers cm du sol	Sols maigres
Bon drainage, nappe phréatique situé au-delà de 150 cm	Présence d'éléments grossiers
Bon ombrage	Exposition au soleil et au vent. Drainage limité

Source : données de la SEDA (1986)

Les caractéristiques physiques et pédologiques présentées ci-dessus (tableau 5), influencent impérativement sur la mise en valeur agricole de chaque milieu naturel, précisément dans le choix des cultures. Le milieu forestier dans cette région se présente comme zone de prédilection pour les cultures de rente alors que la savane péri forestière est généralement utilisée pour les cultures vivrières et les pâturages. Ainsi, le non respect des recommandations de la SEDA en matière de l'agriculture, a contribué à nuire non seulement aux activités pastorales qui sont entrées désormais en compétition foncière avec l'agriculture, mais aussi a favorisé une production agricole quasi médiocre. Sur le plan culturel, aucune disposition n'a été prise pour valoriser les sites et les lieux à caractère culturel. Par exemple, les tombeaux des chefs, les lieux de sacrifice, le bois sacré…n'ont bénéficié d'aucun traitement et d'aucune protection spéciale. Même si ce n'est qu'en 1996 que la loi 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement reconnait ces sites comme patrimoine culturel architectural d'intérêt national, et qui méritent une protection.

Les réalités ci-dessus connues vont créer dans les sites de recasement, un gros malaise qui va conduire dès 1995, à un mouvement de retour périodique ou définitif des déguerpis des principaux villages (Ngolori, Ndoum-Djandi, Mbwatikong et surtout Bandam) dans les anciens sites d'habitation, transformés tous en campements de pêche.

3.3. Le repli des déguerpis et les difficultés sur les sites inondés

Le repeuplement des îlots, restes des anciens villages, s'est fait de façon progressive. Dans ces espaces désormais transformés, les populations sont amenées à faire face à d'autres formes de défis et difficultés pour survivre.

3.3.1. Le processus et les raisons de repeuplement/réhabilitation des sites abandonnés

Le mouvement de repeuplement des villages abandonnés s'est déroulé en trois étapes successives : l'arrivée des pêcheurs migrants, le retour des anciens habitants et enfin, la reconnaissance et la réhabilitation de certaines infrastructures à caractère social par l'État. Les premiers groupes de populations à occuper les sites abandonnés étaient les pêcheurs migrants, en provenance des autres localités du Cameroun et des pays étrangers. Parmi les pêcheurs migrants nationaux, on peut citer principalement les Mousgoums, les Kotokos, les Bayas et les Bamouns, alors que les Maliens, les Nigérians et les Tchadiens représentent les pêcheurs étrangers. Installés sur les ruines des maisons abandonnées par les premiers habitants, ces pêcheurs vont être suivis à partir de 1995, d'anciens habitants de ces villages, déguerpis à cause des eaux du barrage. Si pour le premier groupe, la pêche reste la raison fondamentale de leur arrivée dans les îlots abandonnés, les résultats d'enquêtes menées en 2010 révèlent que 60% des anciens habitants, sont retournés dans les sites déguerpis pour récupérer et exploiter les terres agricoles ayant échappées à l'immersion, tandis que 25% d'entre eux, y vont pour les rites culturels traditionnels, 10% d'entre eux s'y trouvent en sécurité et 5% y vont pratiquer la pêche.

Enfin, la troisième forme de réhabilitation de certains villages déguerpis, est d'ordre administratif. Celle-ci se traduit sur le terrain par la reconnaissance officielle des marchés hebdomadaires dans lesquels les taxes communales sont prélevées et où la présence dissuasive des forces de l'ordre ne passe inaperçue. Les infrastructures à caractère social n'ont pas été de reste, c'est le cas des écoles des parents comme celle de l'ancien Bandam (photo 1) qui fonctionne aujourd'hui sous l'égide de l'Etat, tout comme les cases de santé communautaire.

Photo 1 : Un bâtiment de l'école publique de « Maga » construit par l'État en 2010

L'école publique de « Maga », située à Bandam ancien, accueille aussi bien les enfants du village que ceux des autres campements de pêche environnants qui y parviennent à l'aide des pirogues. Pourtant, loin d'être des lieux dépourvus d'ennuis, les îlots en repeuplement regorgent un nombre d'obstacles auxquels les populations sont amenées à surmonter.

3.3.2. Difficultés et conflits dans les sites repeuplés

Ces difficultés se présentent sous trois principales dimensions : la santé, l'enclavement et les conflits entre les différentes communautés ethniques.

3.2.1. Les problèmes sanitaires et l'enclavement des lieux

Entourés de nappe d'eau stagnante, les îlots en repeuplement se présentent aujourd'hui comme des endroits exposés aux vecteurs du paludisme et de l'onchocercose qui trouvent dans ces eaux des lieux appropriés pour leur reproduction. En effet, selon les résultats d'une étude menée en 2000 par le laboratoire mixte IRD-CPC[2], le niveau d'endémie de l'onchocercose, est devenu très élevé dans l'arrondissement de Bankim. Pourtant, les caractéristiques phytogéographiques de cette région constituées dans sa majorité de savanes pré-forestières, ne semblaient a priori pas favorables à la biologie des Chrysopes vecteurs. Le paludisme, l'onchocercose et l'ulcère de Buruli sont devenus très récurrents dans cette localité. Aussi, l'enclavement des îles constitue un véritable obstacle pour les populations qui y résident. Les pirogues fabriquées pour la plupart de façon artisanale sont les seuls moyens de transport utilisés pour la pêche ou pour se rendre d'une rive à l'autre. C'est un mode de transport qui renferme d'énormes risques, à cause de la voie maritime qui n'est pas tracée et la présence des restes de bois morts qui jonchent le lit du lac du barrage. D'autres difficultés sont observées dans les relations entre les groupes ethniques.

[2] Institut de Recherche pour le Développement-Centre Pasteur du Cameroun

3.2.2. Les conflits intercommunautaires

La présence des populations de diverses origines et aux intérêts divergents dans les îlots du barrage de la Mapé, génère des malentendus entre ces différentes communautés. Il s'agit des conflits fonciers, et ceux liés à l'exploitation des ressources halieutiques.

Les conflits fonciers s'observent entre les pêcheurs migrants et les déguerpis qui sont temporairement ou définitivement de retour dans leurs anciens villages. Ces conflits concernent le reste des terres arables dont une bonne partie se trouve aujourd'hui sous les eaux du barrage. Les premiers habitants viennent revendiquer et parfois avec l'appui de leurs chefs, ce qui reste encore de terres cultivables et déjà mises en valeur par les pêcheurs qui considèrent l'agriculture et le petit élevage comme des activités secondaires à côté de la pêche. Ce climat de tension autour du foncier agropastoral se caractérise alors par des disputes, des bagarres et des plaintes auprès des autorités administratives. Les migrants pêcheurs sont aussi très souvent accusés du non respect des lieux sacrés où les autochtones reviennent exercer les rites et les fêtes culturellement importantes tels que l'initiation des enfants, le culte aux ancêtres, etc.

La deuxième forme de rivalité se déroule en exclusivité entre les communautés de pêcheurs nationaux et étrangers. C'est le cas des affrontements sanglants de 2000, qui opposaient les pêcheurs nationaux Mousgoums du Cameroun aux Djoukoum nigérians, les premiers accusant les étrangers de violer les zones de pêche et de faire usage des techniques et des engins de pêche interdits sur les flancs d'eau de la Mapé par les autorités administratives. À l'issue de ces affrontements, il a été impossible de dire avec exactitude, le nombre de personnes tuées et balancées dans les eaux du barrage. Ces pratiquent existent toujours quoique de faible intensité, continuent d'allumer la tension entre les communautés des pêcheurs.

4. Discussion et Conclusion

Au côté du non respect des recommandations de la SEDA au sujet de la réorganisation de l'environnement affecté par le barrage de la Mapé, existent d'autres facteurs et pas de moindre importance qui ont aussi contribué à l'échec des opérations de relogement des sinistrés. Ceux-ci sont liés notamment à la méthode et la qualité de l'indemnité des biens, mais aussi à l'usage fait des indemnités par les sinistrés eux-mêmes.

4.1. La défaillance des méthodes d'indemnisation des biens

Par rapport aux méthodes adoptées pour indemniser les victimes, on peut relever quelques incohérences: d'abord la qualité même de la compensation, en effet, la quasi totalité des biens privés (champs et habitations) ont été dédommagés en espèces, aucune compensation en nature n'a eu lieu, seules les infrastructures à caractère public (centre et case de santé, écoles, hangars du marché et points d'eau) ont été reconstruites dans quelques sites d'accueil des déguerpis (Bandam, Ndoum-Djandi) certaines, dix ans après l'installation des populations. Ensuite, le choix de Bafoussam (situé à environ 200 km de Bankim et siège de quelques banques) comme lieu de paiement des dus, pour les paysans qui devaient percevoir à partir d'un million de franc Cfa (seules les sommes inférieures à ce montant étaient payables à Bankim, chef lieu de l'arrondissement), peut être considéré comme inapproprié pour verser de telles sommes aux paysans qui, pour la plupart n'étaient encore jamais sortis de leur cadre

de vie. C'est ainsi qu'après avoir perçu de l'argent à Bafoussam, certains bénéficiaires ont été victimes d'arnaques, d'autres du vol à mains armées, bref les paysans étaient plongés dans un climat d'insécurité total dans cette grande ville qu'ils découvraient pour la première fois et dont ils n'avaient aucune maîtrise.

Pour ce qui est de la période où ces dédommagements ont eu lieu, il faut dire que le paiement des indemnités aux paysans s'est plutôt déroulé après chaque phase de mise en eau du barrage et avant l'achèvement des aménagements préliminaires (routes et attribution des lots aux familles) sur les sites d'accueil. Ce qui une fois de plus n'a pas marché en faveur des sinistrés. Car, il ya eu des mois de passage à vide au cours desquels les paysans, qui ayant tout perdu et abandonnés à eux-mêmes, s'étaient retrouvés sans logements ni occupations réelles (même après avoir perçu leur droit), car les sites de recasement n'étaient pas encore près pour les accueillir. Les promoteurs du barrage s'étaient juste contentés de trouver des endroits où les déverser, sans penser à la reconstitution des activités productrices de revenus, pourtant gage de la stabilité des déguerpis et celle de leurs enfants. Pis encore, ni la promesse de distribution des pépinières et la formation aux techniques de production caféière en milieu de savane, et encore moins, celle de distribution des parcelles agricoles aux déguerpis et l'ouverture des pistes menant à ces terres, n'ont été respectées. Le programme de suivi qui aurait dû accompagner les déguerpis dans leurs nouveaux sites pour leur permettre de s'intégrer de façon progressive, n'a pas existé. Et même, en 1999, 11 ans après l'implantation du barrage et ses dégâts dans cette localité, lorsque le PAPT[3] est créé, sa méthode d'action basée sur l'approche participative, est appliquée à l'aveuglette car, elle ne tient pas compte des réalités locales ni de la vulnérabilité de certaines localités par rapport aux autres. Cela n'a pas été très en faveur des sinistrés (même s'ils ont profité de quelques projets) qui à cette époque faisaient déjà face à d'énormes difficultés.

Sur le plan culturel, la négligence des bois sacrés abritant l'esprit protecteur des ancêtres, la forêt sacrée, abritant les tombes des chefs traditionnels et les sites archéologiques, sont autant de valeurs culturelles auxquelles le peuple Tikar est particulièrement attaché, mais qui n'ont fait l'objet d'aucun inventaire ni bénéficié des possibilités de dédommagement, de déplacement ou même de reconstruction dans les nouveaux sites. Ces lieux ont été tout simplement ignorés et bafoués par les promoteurs du barrage. Nonobstant, la situation de malaise, d'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent les sinistrés aujourd'hui ne saurait être exclusivement imputée aux promoteurs du barrage, car celle-ci peut être caractérisée d'effet « boumerang » dans la mesure où les sinistrés eux-mêmes y détiennent une part de responsabilité non négligeable.

4.2. L'implication des sinistrés dans la dégradation de leurs conditions de vie

Le niveau de vie des déguerpis que l'on peut qualifier de dérisoire et d'angoissant plusieurs années après leur installation dans les sites de recasement, est dans une certaine mesure la conséquence d'un comportement irresponsable et imprudent liée à l'orientation qu'ils ont donné à l'argent perçu de l'indemnisation de leurs biens. Selon les témoignages et les révélations obtenues des enquêtes menées sur le terrain, les sinistrés indemnisés ont dans la plupart des cas, orienté leur argent dans les investissements peu porteurs (tableau 6).

[3] Projet d'Aménagement de la Plaine Tikar

Tableau 6 : Les formes d'investissement des fonds issus de l'indemnisation

	Village				
Nature de l'Investissement	**Bandam**	**Ndoum-Djandi**	**Mbwatikong**	**Ngolori**	**Moy. générales**
Habitation et scolarisation	51 %	57 %	70 %	60 %	59,50 %
Champs de café	2 %	30 %	10 %	5 %	11,45 %
Débit de boisson	15 %	3 %	4 %	8 %	7,25 %
Transport et petit commerce	10 %	00 %	9 %	20 %	9,75 %
Épargne	00 %	00 %	0 %	2 %	0,50 %
Aucun investissement	22 %	10 %	17 %	5 %	12,25 %
Total	100	100	100	100	100

Source : enquêtes de terrain, 2005 et 2008

Le tableau 6 indique que 59,50 % des déguerpis ont pu se doter d'une habitation avec l'argent reçu de l'indemnisation. Même si les déguerpis de Ngolori et dans une certaine mesure ceux de Mbwatikong sont au-delà de la moyenne générale. Cette réalité s'explique surement par la forte présence des immigrés qui s'étaient établis dans ces deux villages et qui n'avaient pas un autre choix que de se reloger rapidement au risque d'errer et de ne pouvoir compter sur aucun soutien familial, contrairement aux natifs locaux qui dans un premier temps avaient bénéficié du soutien de leur famille. Pour ce qui est de l'épargne, 2 % seulement des déguerpis issus tous d'un même village ont déposé leur argent dans une structure bancaire afin d'en faire un usage méthodique. On peut penser qu'à l'époque l'inexistence de la banque (jusqu'à ce jour) ou même de caisses communautaires (qui seront crées seulement en 1999 par le PAPT) dans l'arrondissement de Bankim peut en partie justifier ce manque d'intérêt à l'épargne pour les paysans. Toutes ces réalités n'ont contribué qu'à accentuer l'état de pauvreté des sinistrés du barrage.

En définitive, la construction du barrage de la Mapé apparaissait pour les populations de l'arrondissement de Bankim comme une manne du ciel. Elles rêvaient de l'électricité, de la pêche, bref, à une amélioration de leurs conditions de vie. Plus de vingt ans après l'implantation dudit barrage, la réalité est tout autre sur place. Le poisson du barrage est devenu l'affaire des autres et source d'ennuis pour les populations autochtones, l'électricité tant attendue est aujourd'hui loin de combler les attentes des uns et des autres. Le barrage est devenu pour la population locale, synonyme de peur, d'angoisse et de mort, bien plus que développement et épanouissement comme elle espérait. Pour les populations sinistrées, il est plus aujourd'hui question de survie et non de vie. La bataille autour des ressources en

diminution, surexploitées et insuffisantes, les sentiments d'exclusion et de nostalgie culturelle, ont suscité des mouvements retour vers les anciens villages transformés en îlots et majoritairement occupés par les pêcheurs immigrés.

Par dessus tout, l'État et la SONEL (AES/SONEL), promoteurs, commanditaires et bénéficiaires de l'ouvrage, portent la grande part de responsabilité de l'impasse et de la dégradation des conditions de vie de ces populations qui ont été impliquées malgré elles dans ce projet. Faut-il encore le rappeler, la protection d'une communauté humaine, rentre dans les missions régaliennes de l'État qui doit alors jouer à l'équilibrage, car la satisfaction des intérêts d'une majorité ne saurait se faire au détriment d'une minorité affaiblie et en quête elle aussi de protection. Même s'il faut reconnaître que, c'est aussi en partie grâce à ce barrage qu'une partie de la localité a vu ses routes réfectionnées tout en acquérant des nouvelles, favorisant les échanges avec les autres localités de la région. Ces mini pôles de commerce sont d'ailleurs aujourd'hui les points de chute de nombreux déguerpis qui sont passés du statut d'agriculteur au statut de « Bayam-Sellam » ou revendeurs de premier ordre, se situant entre les producteurs et les commerçants détaillants. D'ailleurs, une réflexion sur les différents lieux d'accueil et activités des sinistrés, déserteurs des sites de recasement serait d'un intérêt scientifique intéressant en vu d'avoir une connaissance sur leurs modes de survie et de réadaptation. Aussi, une étude d'audit environnemental dans ce milieu serait d'une grande utilité car elle susciterait l'implantation des projets de développement capables de sortir les populations de l'impasse socio-économique dans lequel elles se trouvent.

Références bibliographiques

BIKOL A. (1991). *Les grands périmètres irrigués au Nord du Cameroun : développement et désengagement,* 23 p.

COLSON F. (1999). *Étude sectorielle de l'élevage de la zone d'action du projet Plaine Tikar,* février 1999

COOSMASS M. (1998). *Environnement agro-économique de la Plaine Tikar et ses potentialités de développement de l'oléiculture*, Rapport de Mission Plaine Tikar, vol VI

DE LUCAS (1978). *Le Nord-Ouest du pays Bamoun : Une étude géographique des conséquences du barrage de Bamendjin sur l'environnement naturel et humain*, Mémoire DES, Yaoundé.

DONGMO J L. (1971). *L'aménagement de l'espace rurale en pays Bamiléké (Ouest-Cameroun)*, Lille, 200 p.

DOUNIAS E. (2001). *L'Ecotone forêt – savane et système agraire des Tikars du Haut-Mbam (Cameroun – Centrale)* pp. 85-102

Haskoning/SEDA / AGRER. (1991). *Etude du schéma d'aménagement de la Plaine Tikar, phase 1 et 2,* 150 p.

HURAULT J. (1993). *Le lac du barrage de la Mapé, incidence sur les liaisons routières*. 15 p.

LIKWAÏ S. (1993). *Impact environnemental du barrage de Song loulou sur le fleuve Sanaga,* Mémoire de maîtrise Université de Ydé1, 150 p.

LIRAÏ S. (1993). *Impact environnemental du barrage de Song loulou sur le fleuve Sanaga,* Essai de géographie humaine, physique et de santé.

MBANMEYH M M. (2003). *L'impact du barrage de la Mapé sur la dynamique rurale de l'arrondissement de Bankim*, Mémoire de DEA de géographie, 57 p.

MEUVILLON G. et PONTANIER, R. (1983). *Modification du régime hydrique des terres inondées cultivables en Mouskouari suite à la mise en eau du barrage de Lagdo. (Région de Garoua)*, 47 p.

MINPAT. (1986). *Conséquences de la mise en eau du Barrage de la Mapé, Etude de recasement des populations par la SEDA*, 162 p.

MINEF. (1996). *Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement,* pp 1-15.

NEMKAM J. (1981). *Le Département Bamoun. Les conséquences du barrage de Bamendjin sur la vie rurale : l'exemple de Njitapon et Bay.*, DES de géographie, Yaoundé, 30p.

ONAREST. (1974). *Dictionnaire des villages de l'Adamaoua*. 107 p.

Plu, A. (2000). *Évaluation environnementale postérieure à la mise en eau du Barrage réservoir de la Mapé*, 27 p.

PNDP/CAFED. (2007). *Monographie de l'arrondissement de Bankim.* 77p.